

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Non, en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé, il n'est pas possible de payer à deux occasions le prix initial pour la même catégorie de blé au cours d'une même année-récolte.

LA STIMULATION DE L'EXPORTATION DES CÉRÉALES CANADIENNES

Question n° 1548—**M. Southam:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de créer outre-mer un réseau d'experts en commercialisation chargés de stimuler la vente des céréales canadiennes, comme l'a préconisé la Commission canadienne des céréales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le Conseil canadien des céréales étudie présentement la possibilité de réaliser cette proposition; il n'a pas encore fait ses recommandations au gouvernement.

L'OTAN—L'ACHAT ET LA VENTE D'ARMES DE GUERRE

Question n° 1618—**M. MacDonald:**

1. Quelles sont les dispositions prises avec nos alliés de l'OTAN en ce qui concerne la vente ou l'achat d'armes ou d'équipement militaire?

2. Depuis 1960, quel équipement militaire avons-nous vendu à nos partenaires de l'OTAN, et de quel partenaire s'agit-il?

3. Quel a été le prix de vente et l'usage éventuel de cet équipement?

4. Depuis 1960, quelles armes ou équipement militaire avons-nous achetés de nos alliés de l'OTAN?

5. Quels ont été le coût et l'usage éventuel de ces armes et équipement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La vente de matériel militaire n'est pas régie formellement par le Traité de l'Atlantique Nord ni aucun accord multilatéral entre les membres de l'Alliance. L'achat ou la vente des armes est une question de politique nationale individuelle. Il existe cependant au sein de l'Alliance divers arrangements pour la collaboration dans les recherches, le développement et la production du matériel militaire d'un intérêt commun.

2. Depuis 1960, le Canada a vendu du matériel militaire à ses partenaires de l'OTAN dans les catégories ci-après: avions, moteurs d'avion et pièces de rechange connexes, cellules et assemblages connexes et pièces de rechange, autre matériel et autres fournitures d'avion, munitions, matériel d'électronique et de télécommunication. Des articles tombant dans ces catégories ont été achetés par: la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Turquie, les États-Unis et la Grande-Bretagne.

3. La valeur globale des ventes canadiennes régies par les contrats était 2,754 millions de

dollars, ce qui comprend les achats des États-Unis au cours des années 1960-1969 et des autres pays de l'OTAN pendant la période 1962-1969. Les statistiques comparables des achats de nos partenaires européens de l'OTAN pour les années 1960-1961 ne sont pas disponibles. On croit savoir que ce matériel est destiné à jouer certains rôles au sein de l'OTAN. Cependant, les applications particulières sont à la discrétion des pays.

4. Les gros matériels ci-après ont été achetés: Avions, C 130, Falcon, Albatross; Hélicoptères, CUH-1H, IN, CH 113, 112. Navires, Sous-marins de la classe «Oberon». Véhicules, Véhicules blindés pour le transport du personnel, dont véhicules de poste de commandement et de récupération. Artillerie, Obusier M109, système de fusées Honest John, engins télé-guidés, canons automatiques pour la marine, armes Law M72, obusier de montagne 105 mm. Électronique et télécommunication: Systèmes de données pour la guerre anti-sous-marine, système de radar S654, systèmes de navigation par inertie, appareils de radio, radar météorologique. En outre, de petits équipements et composants ont été achetés dans les catégories ci-après: Avions, engins, munitions, matériel d'électronique et de communication, navires, chars d'assaut et automobiles, armes.

5. La valeur inscrite des achats canadiens de matériel militaire chez nos alliés de l'OTAN depuis 1960 est de 2,058 millions de dollars. Les équipements achetés à l'étranger ont été ajoutés à l'inventaire du ministère de la Défense nationale en vue d'être utilisés dans leurs rôles militaires respectifs.

LES COULISSIERS

Question n° 1644—**M. Robinson:**

Y a-t-il une exigence du gouvernement fédéral pour des groupes d'intérêts et corps intermédiaires organisés au Canada et, si oui, a) combien y en a-t-il, b) combien d'entre eux se sont adressés aux secteurs (i) législatif, (ii) exécutif, (iii) administratif, du gouvernement à chaque année de 1960 à 1970 inclusivement, et dans quelle mesure chacun de ces groupes est-il arrivé à ses fins?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

LES RECHERCHES SUR LE CANCER

Question n° 1655—**M. Rynard:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien le gouvernement du Canada a-t-il versé en subventions à l'Institut national du cancer, à la Société canadienne du cancer ou à d'autres organismes aux fins de la recherche sur le cancer?

2. Prévoit-on une réduction de ces subventions pour le prochain exercice financier et, dans l'affirmative, à combien s'élèveront les subventions en question au cours de la prochaine année financière, et quels sont les motifs de la réduction?